



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE

EDITO

Dialogue

L'AMF lieu de débats



L'AMF dispose désormais d'une grande salle qui permet la tenue dans nos murs des instances de notre association (Bureau, Comité directeur, commissions). Profitons de cette opportunité pour nous ouvrir encore plus aux grandes questions qui traversent la société. Nous organiserons régulièrement des « Rencontres de l'AMF » réunissant maires, experts et partenaires de notre association, pour

des réflexions et des échanges de bonnes pratiques sur les politiques publiques.

Le 29 mars prochain, la première rencontre portera sur le thème crucial de la médecine de proximité de plus en plus absente de nos territoires urbains et ruraux. Nous dialoguerons sur les actions que les maires peuvent mener pour soutenir et accompagner les mesures prises en faveur de la médecine de proximité et de son implantation équilibrée sur le territoire.

Le 24 mai prochain, nous aborderons le thème de l'impact du vieillissement de la population sur l'organisation de nos villes et territoires.

Ces rendez-vous seront aussi l'occasion d'associer le réseau des associations départementales de maires.

Par ailleurs, le 8 mars, nous avons accueilli un colloque sur « L'accès des femmes aux postes de direction générale dans les grandes collectivités locales », organisé avec l'Association des administrateurs territoriaux de France.

Ces réflexions ouvertes sur l'avenir permettront de mieux faire entendre la voix de notre association sur les enjeux de l'action publique locale.

JACQUES PÉLISSARD

LA VIE DE L'AMF

Territoires ruraux



Les territoires ruraux sont au cœur d'une actualité importante, dont la dernière commission des Communes et territoires ruraux (CCTR) s'est fait l'écho le 9 février dernier. Au moment où les nouvelles commissions départementales de coopération intercommunale vont être élues, Michel Vergnier, président de la CCTR, a rappelé le rôle essentiel des élus qui y siégeront en vue de préparer les prochaines échéances : adoption des schémas départementaux avant la fin 2011 et rôle important à jouer sur les projets de création, de modification de périmètres ou de fusion d'EPCI proposés par les préfets en 2012. Les élus ont de leur côté fortement insisté sur la nécessité de maintenir des communautés de taille humaine dans les territoires ruraux. Une attention spécifique a été également portée sur les incidences financières d'un changement de communauté pour une commune.

Dans le cadre de la loi de finances 2011, les élus se sont particulièrement penchés sur la nouvelle dotation d'équipement des territoires ruraux issue de la fusion entre la DGE et la DDR. Ils ont demandé que leur présence soit garantie dans la nouvelle commission départementale qui interviendra dans

la répartition de la dotation.

Patrice Lallement, chef du bureau de la fiscalité et de l'aménagement durable au ministère de l'Ecologie a présenté aux élus la réforme de la fiscalité de l'urbanisme (1) qui entrera en vigueur le 1er mars 2012 (dans certains cas, les délibérations sont à prendre le 30 novembre 2011 au plus tard) : celle-ci constitue une innovation pour les communes qui, si elles le souhaitent, pourront moduler le niveau de la taxe d'aménagement en fonction des secteurs de la commune que les élus souhaitent développer. Cette taxe pourra être instituée aussi dans les communes qui ne disposent pas de documents d'urbanisme, d'autant plus qu'à l'échéance du 1er janvier 2015, les participations d'urbanisme (PVR, prime de raccordement à l'égout) seront supprimées. Le délai compris entre 2012 et 2015 permettra aux communes d'évaluer, en termes de ressources fiscales, le nouveau dispositif par rapport aux règles antérieures. A cet égard et en accord avec les services de l'Etat, il est proposé à quelques communes rurales qui le souhaiteraient de participer à une expérimentation sur les difficultés de mise en place de la réforme.

Enfin, Pierre Morel A L'huissier, rapporteur de la CCTR, a fait état de sa proposition de loi sur les pompiers volontaires : création d'un cadre juridique, assouplissement et personnalisation de la formation et protection sociale pour les volontaires.

(1) Voir note sur le site de l'AMF.

LA VIE DE L'AMF

Rencontres de l'AMF
Désertification
médicale
P.2

PARTENARIATS

Solidarité
Fête des voisins
P.3

PRATIQUE

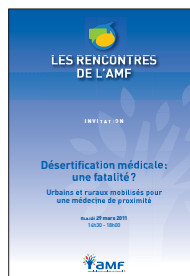
Finances locales
Evolution de la DGF
P.5

BLOC NOTE

Financements européens
Projets locaux
P.6



Rencontres de l'AMF



Parce que les populations, inquiètes, attendent de leurs élus qu'ils agissent sans attendre pour leur assurer un accès durable aux soins de proximité et que les maires et les présidents

de communautés sont de plus en plus nombreux à envisager d'agir pour répondre à cette préoccupation, l'AMF organise le 29 mars sa première rencontre sur le thème : « Désertification médicale : une fatalité ? Urbains et ruraux mobilisés pour la médecine de proximité ». S'appuyant sur un bilan de la situation actuelle et sur des projections à dix ans, deux tables rondes successives s'attacheront à confronter les réflexions des acteurs de santé, des élus et des experts.

La première table ronde, animée par Isabelle Maincion, maire de La Ville-aux-Clercs (41), examinera les moyens dont disposent dès à présent les élus pour faciliter et pérenniser la présence de professionnels de santé sur leur territoire : maisons de santé et pôles de santé, voire centres de santé, accueil de cabinets secondaires, aides à l'installation. La seconde table ronde, animée par Jean-Pierre Bouquet, maire de Vitry-le-François (51), sera prospective, veillant à envisager la participation des élus aux mesures facilitant l'orientation des étudiants vers la médecine générale et les territoires peu attractifs et à développer des démarches de territoires reposant sur la complémentarité durable des offres de soins. La conclusion de ces rencontres devrait être apportée par Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'emploi et de la santé. Programme détaillé sur www.amf.asso.fr

LOPPSI 2

Sous réserve de la décision du Conseil constitutionnel, la LOPPSI 2, définitivement adoptée le 8 février dernier, comprend un rapport sur les objectifs et les moyens des forces de l'ordre pour la période 2009-2013 et 142 articles portant sur l'usurpation d'identité, les polices municipales, la lutte contre l'insécurité routière ou encore la « vidéoprotection ». S'agissant des dispositions relatives aux conseils des droits et devoirs des familles (CDDF), celles-ci répondent en grande partie aux attentes de l'AMF.

En effet, Jacques Pélissard a adressé, avant le vote en 2^e lecture au Sénat, un courrier au président de la Commission des lois afin de lui faire part des réserves de l'AMF sur la création obligatoire d'un CDDF ou d'une cellule de citoyenneté et de tranquillité publique (CCTP) et de l'opposition des maires aux nouvelles conditions d'octroi des aides du FIPD. La rédaction initiale prévoyait la création obligatoire d'un CDDF ou d'une CCTP, dans toutes les communes de plus de 20 000 habitants et conditionnait l'aide du FIPD à la mise en place de telles structures. L'AMF est satisfaite de constater que sa position a été en grande partie reprise. Le texte définitif rend certes obligatoire le CDDF pour les communes de plus de 50 000 habitants mais supprime le conditionnement de l'aide du FIPD. Une note de synthèse sera mise en ligne sur le site de l'AMF, une fois la loi promulguée.

EN BREF

Dépendance

L'AMF participe à trois des groupes de travail sur la dépendance mis en place par Roselyne Bachelot pour débattre du financement, de la place des personnes âgées dans la vie et la ville, de l'adaptation des dispositifs existants aux nouveaux besoins qualitatifs et quantitatifs et de l'émergence de solutions intermédiaires entre le strict maintien à domicile et l'hébergement en établissement.

Nos représentants dans ces groupes de travail ont besoin de vos témoignages sur les actions menées par votre commune pour les personnes âgées. Merci de les adresser par mail à ivoix@amf.asso.fr

Acte pour le marché unique : position de la MEPLF

La MEPLF a répondu à la contribution à la consultation publique de la Commission européenne sur l'Acte pour le marché unique, un texte porté par le commissaire européen, Michel Barnier, pour une relance du marché intérieur et composé de 50 propositions. Les collectivités françaises ont particulièrement réagi aux propositions concernant les SIG et SSIG, les marchés publics, la coopération

public/public ou encore les concessions de services. La position est en ligne sur le site : www.pouvoirs-locaux-francais.eu ou www.amf.asso.fr

Guichet unique des réseaux

La date limite pour l'enregistrement, par les collectivités locales exploitantes, de leurs coordonnées au guichet unique est reportée du 30 septembre 2011 au 31 mars 2012. De même, l'obligation de respecter les nouvelles procédures de déclaration est reportée du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} juillet 2012. Cet assouplissement sera apporté par un décret à paraître sur les travaux à proximité des réseaux.

Groupe de travail sur les gares

Jacques Pélissard a installé ce groupe le 9 février dernier, aux côtés de Sophie Boissard, directrice générale de Gares & Connexions, de Bernadette Laclais, maire de Chambéry (73), et de Gilles Bourdoleix, député-maire de Cholet (49). L'objectif est de faire émerger des projets entre les villes et Gares & Connexions pour valoriser les espaces intérieurs et extérieurs, développer les services et l'intermodalité.

PÉRÉQUATION

A l'invitation de Jacques Pélissard, les présidents des associations nationales représentant les différentes catégories de communes et de communautés se sont réunis le 8 février, afin de mettre en place un comité stratégique de réflexion et de proposition, en vue de la mise en œuvre de la péréquation des ressources fiscales du bloc communal.

Les participants, après avoir précisé leur point de vue, ont souligné la nécessité d'élaborer une proposition commune des associations du bloc local. La composition du comité a été fixée (trois représentants par association), ainsi que le calendrier de ses réunions.

SOLIDARITE

« IMMEUBLES EN FÊTE »



La 12e édition de la « Fête des voisins » organisée par l'association « Immeubles en fête » aura lieu le 27 mai prochain dans toute la France et permettra d'aller à la rencontre de ses voisins, de partager un moment de convivialité et de développer la solidarité de

proximité. L'édition 2011 prolongera cette mobilisation en proposant aux habitants de développer au quotidien des bonnes pratiques de voisinage, à travers le programme « Voisins Solidaires », qui vise à multiplier les occasions de petits services ou d'entraide entre voisins en privilégiant la relation gratuite. Participez à cette dynamique en proposant aux habitants de votre commune d'être des acteurs agissant pour favoriser et renforcer la cohésion sociale.

CONTACT www.immeublesenfete.com

innover pour améliorer la qualité de vie en France. Le prix Territoria 2011 est ouvert à l'ensemble des communes, départements, régions, EPCI et EPL.

Ce concours récompense les réalisations les plus innovantes dans chaque domaine de mission des collectivités comme la démocratie de proximité, le management ou encore la communication. Les acteurs publics souhaitant y participer devront renvoyer le dossier de candidature avant le 1er juillet 2011.

CONTACT www.territoria.asso.fr

ENVIRONNEMENT

FÊTE DE LA NATURE



La prochaine édition se déroulera du 18 au 22 mai prochain et doit permettre à tous de vivre un moment privilégié au cœur des sites naturels, en compagnie des professionnels et

des bénévoles qui ont pour mission de protéger la nature, de la gérer et de veiller au maintien de sa biodiversité. Cette année, la fête de la nature vous incite à (re)découvrir l'insolite d'une nature souvent insoupçonnée sur le pas même de votre porte ! Retrouvez le programme national de la Fête de la nature sur le site internet.

CONTACT www.fetedelanature.com

ARTISANAT

JOURNÉES DES MÉTIERS D'ART



Les Journées des métiers d'art auront lieu du 1er au 3 avril 2011 dans toute la France. Ce programme national est le seul à rassembler les savoir-faire des 217 métiers d'art dans le

cadre de manifestations (ouvertures d'ateliers, centres de formation, expositions, colloques, etc.). A cette occasion, le grand public est invité à aller à la rencontre d'hommes et de femmes qui transforment la matière en pièces d'exception. Des activités ludiques et des présentations de ces formations contribueront à promouvoir ces métiers.

Retrouvez l'intégralité du programme sur www.journeesdesmetiersdart.com.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

RÔLE DES COLLECTIVITÉS

AMORCE organise le 3 mai prochain à Paris un colloque national sur le rôle des collectivités territoriales dans le développement des énergies renouvelables. En s'appuyant sur des retours d'expérience, ces rencontres traiteront notamment de la manière dont les collectivités peuvent consommer, distribuer, produire de l'énergie issue de ressources renouvelables (éolien,

solaire, biomasse, géothermie, hydro-électricité). Elles aborderont également les outils (plans climat, PLU, SCOT) dont disposent les collectivités pour favoriser ces solutions énergétiques auprès des acteurs du territoire.

CONTACT www.amorce.asso.fr

CONCOURS

PRIX TERRITORIA



Organisé par l'Observatoire national de l'innovation publique, ce concours encourage les collectivités et l'administration territoriale à

AGENDA

16 MARS

Petit déjeuner AMF avec François Deluga, président du CNFPT

17 MARS

- Rencontre avec Joaquin Almunia, vice-président de la Commission européenne *
- Rencontre avec Chantal Jouanno, ministre des Sports *

23 MARS

- Réunion avec les présidents des associations du « bloc local » *

- Remise des prix de « Ville amie des enfants » *

29 MARS

- Commission des finances et de la fiscalité locale
- Rencontres de l'AMF « Désertification médicale » *

6 AVRIL

- Groupe de travail Administration électronique
- Groupe de travail TIC

15 AVRIL

Groupe de travail Agri Bio

* Présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF

Textes officiels



DROIT FUNÉRAIRE DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

La législation funéraire fait l'objet, depuis plusieurs années, d'une importante réforme. Le décret du 28/01/2011 apporte des simplifications, notamment sur les premières démarches administratives. A compter du 1er mars 2011, pour le transport de corps avant et après mise en bière, le moulage de corps et les soins de conservation, le maire n'aura plus à délivrer d'autorisation. Une déclaration écrite préalable sera remise au maire par l'opérateur funéraire chargé de vérifier les documents présentés par la personne qui pourvoit aux funérailles. Pour la procédure de concession à l'état d'abandon, le maire doit désormais dresser procès-verbal de l'état d'abandon en présence d'un fonctionnaire de police, et non plus d'un commissaire, ou, à défaut, d'un garde-

champêtre ou d'un policier municipal. S'agissant du dépôt en caveau provisoire, l'autorisation de dépôt est délivrée par le maire. Le délai du dépôt provisoire, jusqu'à présent fixé par le maire, est désormais de six mois maximum. Des précisions sont apportées sur le dépôt temporaire des cendres dans un crématorium ou un lieu de culte. Passé le délai d'un an et sans récupération de l'urne par la personne qui a pourvu aux funérailles, les cendres sont dispersées dans le cimetière du lieu de décès ou le site cinéraire le plus proche. Enfin, le maire dispose désormais de moyens d'action sur les monuments funéraires menaçant ruine, similaires à ceux qu'il peut exercer sur les édifices menaçant ruine.

Référence : décret n°2011-121 du 28/01/2011



ANC CONTRÔLE DES INSTALLATIONS

La mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC) assurée par les communes, via le service public d'assainissement non collectif (SPANC), est prévue par l'article L. 2224-8 du Code général des collectivités territoriales, récemment modifié par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Une réponse ministérielle précise que dans le cadre de la vente immobilière, le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif doit être réalisé par le SPANC (contraire-

ment à ce qui avait été annoncé dans le Supplément de janvier). En revanche, les usagers peuvent choisir de recourir à l'entreprise de leur choix pour réaliser l'entretien ainsi que les éventuels travaux de réhabilitation de leur installation, même si la commune a choisi de prendre cette compétence. Par ailleurs, il convient de rappeler que la vidange de l'installation doit être effectuée par une personne agréée.

Référence : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-67784QE.htm>



EMPLOI CONTRATS AIDÉS

Aux 390 000 contrats aidés budgétés pour 2011, dont 340 000 pour le secteur non marchand, il est prévu d'en ajouter 40 000. Une circulaire de la DGEFP précisera leur répartition entre employeurs potentiels. De plus, le gouvernement prévoit de demander aux départements de cofinancer avec l'Etat 60 000

contrats aidés supplémentaires destinés aux bénéficiaires du RSA. Le département verserait l'équivalent de l'allocation RSA, soit 480 €, pour le financement du contrat, l'Etat prenant le reste à sa charge. Les communes et leurs groupements pourraient être appelés à recourir davantage aux contrats aidés.



MISSIONS LOCALES CIVIS

A l'occasion du renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs des missions locales pour la période 2011-2013, l'Etat introduit une possibilité de modulation de la dotation qu'il alloue à chaque mission locale en fonction de ses besoins et de ses résultats. Des outils de gestion simplifiés et unifiés permettront de comparer les activités et les performances des missions locales et de signaler celles dont la performance semblera insuffisante.

De plus, la circulaire rappelle qu'en

2011 les missions locales devront réaliser 160 000 entrées en CIVIS, contre 200 000 en 2010, sans que leur budget global (258 millions d'euros) soit réduit. Elle précise les résultats à atteindre en terme d'insertion dans l'emploi : 50% d'accès à l'emploi, dont 40% à l'emploi durable, et insiste pour ramener à zéro le nombre de jeunes en Civis n'ayant pas fait l'objet d'une proposition d'emploi et pour réduire la durée moyenne passée en Civis.

Référence : circulaire DGEFP n°2011-03 du 19 janvier 2011



ÉDUCATION CLASSES VERTES

Une réponse ministérielle du 4 janvier 2011 précise que les classes vertes et de découverte ne constituent pas une activité de service public obligatoire. Leur financement peut provenir de plusieurs sources : collectivités territoriales, coopérative scolaire, caisse des écoles, entreprises, familles. Les classes vertes et de découverte ne peuvent donc faire

partie des dépenses de fonctionnement obligatoires à prendre en compte pour le calcul de la participation des communes de résidence aux écoles extérieures tant publiques que privées, et de celle des communes sièges aux écoles privées situées sur leur territoire. *Référence : Assemblée nationale, question n° 78309*

Finances locales évolution de la DGF

Le 8 février 2011, le Comité des finances locales (CFL) a pris acte de la répartition 2011 de la DGF, dans la mesure où l'essentiel des décisions ont été prises dans la loi de finances pour 2011. Le CFL a néanmoins pu décider la répartition des crédits entre les trois fractions de la dotation de solidarité rurale (DSR) et entre les deux parts de la dotation nationale de péréquation (DNP). En ce qui concerne la DSR, la répartition des crédits supplémentaires (47,2 millions d'euros) est la suivante :

- part bourgs-centres et part « péréquation » : 25 % de l'accroissement, chacune, soit + 11,813 millions (respectivement + 3,75 % et + 2,66 % / 2010),
- part cible : 50 % de l'accroissement, soit 23,627 millions.

Cette part est attribuée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants, classées en fonction croissante du rapport

entre leur potentiel financier par habitant et le potentiel financier moyen.

La DNP augmente quant à elle de 41,692 millions d'euros, ainsi répartis :

- part principale : + 6,17 % / 2010,
- part majoration : + 6,17 % / 2010.

Enfin, les crédits supplémentaires au titre de la dotation de solidarité urbaine, décidés en loi de finances, s'élèvent à 70 millions d'euros (+ 6,24 % / 2010), bénéficiant :

- aux communes classées dans la 1ère moitié des communes de plus de 9 999 habitants (+ 1,50 % / 2010),
- à une dotation de solidarité urbaine-cible, attribuée :
 - aux 250 premières communes de plus de 9 999 habitants (classées en fonction de l'indice synthétique),
 - aux 30 premières communes de moins de 10 000 habitants (20 communes en 2010).

Voir sur www.amf.asso.fr, réf BW10251

NATATION SCOLAIRE SUSPENSION DE LA CIRCULAIRE

A la suite de la vive protestation adressée par Jacques Péliissard au ministre de l'Éducation nationale (cf. Supplément de février 2011), il a été convenu que la circulaire interdisant le recours aux bénévoles pour assister l'enseignant dans l'apprentissage de la natation scolaire était suspendue et ferait l'objet d'un réexamen en concertation avec l'AMF. En conséquence, le dispositif antérieur permettant de faire appel à des bénévoles agréés est maintenu au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010-2011.

L'AMF fera valoir au cours de la concertation la nécessité de pérenniser ce recours aux bénévoles agréés.

DÉBITS DE BOISSON LICENCES

L'AMF a été alertée, fin décembre 2010, sur une nouvelle mission qui semblait avoir été confiée aux communes, en matière de déclarations administratives de licences de restaurants et de

débites de boisson à emporter, les services des Douanes renvoyant les futurs gérants de ces établissements vers les services communaux pour les obtenir. Elle a donc saisi Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'emploi et de la santé, pour lui faire préciser les modalités d'exercice de cette nouvelle charge qui résulte d'un projet de loi en cours d'examen au Parlement.

Voir sur www.amf.asso.fr, réf BW10240

FISCALITÉ DES ÉLUS REVENUS IMPOSABLES

Une instruction fiscale du 7 janvier 2011 a été mise en ligne sur le site « Bercy colloc » le 25 janvier 2011. Elle modifie le régime fiscal des élus en intégrant dans leurs revenus imposables la participation des collectivités territoriales aux régimes de retraite facultatifs par rente, et ce, dès le 1er janvier 2011.

Le président de l'AMF a donc saisi François Baroin, ministre du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État pour lui demander le fondement législatif de cette nouvelle mesure fiscale.

Voir sur www.amf.asso.fr, réf BW10239

Logiciels de paye et indemnités d'élus

Les collectivités peuvent être pénalisées pour le calcul de certaines taxes par l'intégration des élus dans le décompte de leur personnel. Ceci résulte d'un mauvais paramétrage des logiciels de paye assimilant les élus à des agents. Cette « assimilation » comporte des conséquences dommageables pour les collectivités et les élus. Pour simplifier les contrôles URSSAF et limiter les risques sur les déclarations fiscales, il est en particulier conseillé de s'assurer que ces logiciels distinguent les bulletins de paie des agents de ceux des indemnités des élus.

Filière DDS

Elle sera opérationnelle à la fin de l'année 2011. Un décret, définissant la liste des déchets dangereux spécifiques (DDS) inclus dans cette nouvelle filière, sera publié courant juillet 2011. La mission de préfiguration de l'éco-organisme étudie les modalités de collecte en déchèteries (visites sur place), l'organisation des enlèvements et du traitement des déchets et la place des apports des artisans.

Statistiques intercommunales 2011

Au 1er janvier, la France compte 35 041 communes, membres de communautés, soit 267 communes de plus qu'au 1er janvier 2010. Le nombre de communautés s'élève désormais à 2 599 contre 2 611 en début d'année 2010. La diminution du nombre de groupements trouve son explication dans le phénomène de rationalisation des périmètres engagé au travers des procédures de fusion. Ainsi, 95,5 % des communes et 89,9 % de la population appartiennent à un des quatre types de groupements à fiscalité propre. (source : DGCL)



1ères Assises de la qualité de l'air

Le ministère du Développement durable et l'ADEME organisent les 6 et 7 avril 2011 les 1ères Assises de la qualité de l'air à la maison du sport français à Paris. Les maires étant particulièrement concernés par la réduction des émissions de polluants atmosphériques, le programme apporte de nombreux témoignages de collectivités locales en ce domaine.

CONTACT

<http://www.assisesdelair.ademe.fr>



Financez vos projets locaux grâce à l'Europe

Le 29 mars prochain, l'Association des maires du Gard, en lien avec Mairie 2000 et l'AMF, proposera à ses élus une réunion sur les financements européens. Cette réunion a pour objectif d'apporter aux élus locaux des informations pratiques sur la bonne utilisation des fonds structurels. Elle sera suivie d'un moment d'échanges personnalisés entre les formateurs et les élus gardois qui auraient des projets susceptibles de bénéficier d'aides européennes. Une réunion du

même type sera également proposée aux élus corréziens à l'occasion du Carrefour des communes de Corrèze les 14 et 15 avril prochain.

CONTACT dbreure@amf.asso.fr



Observatoire des agendas 21

Depuis sa création en 2006, l'Observatoire constate une forte prise de conscience des enjeux de développement durable par les collectivités locales. Afin de répondre au mieux à leurs attentes, l'Observatoire propose une refonte de son site. A compter du mois de mars, il présente une nouvelle banque d'expériences recensant des démarches exemplaires et des nouvelles analyses des bonnes pratiques, dans le cadre des lois « Grenelle ». Par ailleurs, les travaux de l'Observatoire seront consacrés cette année à la participation des habitants.

CONTACT www.observatoire-territoires-durables.org



Achat public durable

L'Observatoire économique de l'achat public (OEAP) a lancé une enquête en ligne ayant pour objet

la « place de l'achat public durable en 2010 ». Ouverte jusqu'au 31 mars 2011, elle s'adresse à tous les acheteurs publics et doit permettre de dresser un bilan de leurs pratiques en matière de développement durable et d'estimer la part effective de l'achat durable dans la commande publique depuis 2007.

Les résultats seront publiés sur le site de l'OEAP.

CONTACT

<http://www.galileo.bercy.gouv.fr/index.php?sid=51545&lang=fr>



Livre vert sur les marchés publics

Le 27 janvier 2011, la Commission européenne a publié un livre vert sur « la modernisation de la politique de l'UE en matière de marchés publics, vers un marché européen des contrats publics plus performant ».

L'objectif de la Commission est de « simplifier et d'actualiser la législation européenne sur les marchés publics afin d'assouplir les procédures de passation et de permettre à ces marchés de mieux servir les autres politiques ».

Le livre vert est assorti d'une consultation publique dont les contributions doivent parvenir à la Commission avant le 18 avril 2011. L'AMF entend y participer.



DOSSIER

Faire vivre la laïcité sur le terrain

TERRITOIRES

Enquêtes : les pôles métropolitains

INITIATIVES

Aménagements urbains : intégrer et respecter l'existant

JURIDIQUE

Les sociétés publiques locales

sur
www.amf.asso.fr
retrouvez toute l'information de l'AMF

50 004 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

MAIRE
info
ABONNEMENT GRATUIT

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 278, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.
Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli - Avec le concours des services de l'AMF et des associations départementales de maires - Conception graphique : CREAPRESS - Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clary SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0311G84411 - ISSN 1760-9712. Crédits photographiques : © Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1 © fotokate - Fotolia.com, p.1

LA VIE DU RÉSEAU

DÉSIGNATIONS

Conseil national des opérations funéraires (titulaires) :
Pour les communes de - 5 000 habitants : Philippe Gosselin, maire de Rémilly-sur-Lozon - 50
Pour les communes de + 100 000 habitants : Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne - 69
Pour les EPCI : Dominique Adenot, maire de Champigny-sur-Marne - 94
Pour les autres : Michel Issindou, maire de Gières - 38 ; Marcel Repellin, maire de Seyssinet-Pariset - 38

AGENDA DES AD

- | | |
|---|---|
| <p>8 AVRIL</p> <ul style="list-style-type: none"> Assemblée générale de l'Association des maires de <i>Aveyron</i> <p>9 AVRIL</p> <ul style="list-style-type: none"> Assemblée générale de l'Association des maires de <i>Cantal</i> Assemblée générale de l'Association des maires de <i>la Charente</i> Assemblée générale de l'Association des maires de <i>Jura</i>* Assemblée générale de l'Association des maires de <i>la Somme</i> | <p>13 AVRIL</p> <ul style="list-style-type: none"> Assemblée générale de l'Association des maires de <i>l'Ille et Vilaine</i>* <p>14 AVRIL</p> <ul style="list-style-type: none"> Assemblée générale de l'Association des maires de <i>la Corrèze</i> <p>20 AVRIL</p> <ul style="list-style-type: none"> Assemblée générale de l'Association des maires de <i>l'Allier</i>* |
|---|---|

* En présence de Jacques Pélissard